

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

-en exercice : 11 -présents : 9 - absents excusés : 2
– absent : / -votants : 10 -pour : 10 -contre: / -Abstention: /

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 janvier 2021, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BRIENT, Maire.

Présents: Mrs BRIENT, BAUDAT, DEPONT, BONNET, Mme DEBRAIS, Mrs GUIMBAUD, MOREAU, SALMON et SOMMIER.

Absents excusés: Mme BONNISSEAU, Mme LEMORT- a donné procuration à Mr BRIENT-.

Absent: /.

Mr SOMMIER a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N°2021-01-02: - Avis sur le projet éolien « Le Champ des Vignes » sur la commune de FONTENAY.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien du « Champ des Vignes » sur la commune de FONTENAY.

Une enquête publique sera ouverte à la Mairie de FONTENAY du lundi 8 février 2021 à 9 h 00 au vendredi 12 mars 2021 à 12 h 00.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le projet consiste en une ligne de 3 éoliennes ENERCON de type E136 et E138, culminant à 200 m en bout de pale maximum d'une puissance unitaire allant de 3 MW à 4,2MW, soit un parc entre 9 MW et 12,6 MW au total, un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles, un poste électrique de livraison contenant le compteur et les cellules de protection électrique, des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire décide de passer au vote. Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à bulletin secret.

La question posée est la suivante :

- Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien
« Le Champ des Vignes » sur la commune de FONTENAY ?

Résultats du vote :

- Pour : 0 -Contre : 9 Abstention : 1

Le Conseil municipal émet donc un avis défavorable sur le projet
éolien « Le Champ des Vignes » sur la commune de FONTENAY.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication le
Le Maire,
Michel BRIENT

Pour copie conforme
A BOUGES LE CHÂTEAU, le 22 janvier 2021.
Le Maire,
Michel BRIENT